

Inscriptions

Toutes les inscriptions et annulations se font via notre portail famille « eTicket ».

Pour les enfants non scolarisés à l'école de Gillonnay, ou qui ne sont pas encore inscrits à l'accueil (matin, pause méridienne, soir) :

- Téléchargez le document « dossier inscription périscolaire 2024-2025 » disponible sur le site internet www.gillonnay.fr rubrique services périscolaires.
- Renvoyez-le complété à l'adresse mail : periscolaire@gillonnay.fr en indiquant que vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil du mercredi.
- Le service périscolaire vous enverra un mail vous permettant de créer votre compte sur le portail famille, ainsi que les informations pour remplir le dossier d'inscription obligatoire.

Tarifs

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. L'attestation de quotient familial est donc à fournir impérativement. À défaut, le tarif le plus haut sera appliqué.

Pour les sorties à la journée, le tarif est majoré de 10 €.

HABITANTS DE GILLONNAY				HABITANTS DES COMMUNES NON PARTENAIRES			
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS	1/2 JOURNÉE + REPAS	1/2 JOURNÉE	QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS	1/2 JOURNÉE + REPAS	1/2 JOURNÉE
0-600	12,50 €	9,50 €	6,50 €	0-600	25,50 €	16,50 €	13,00 €
601-900	15,50 €	11,00 €	8,00 €	601-900	28,50 €	17,50 €	14,50 €
901-1200	19,00 €	13,00 €	10,50 €	901-1200	32,00 €	19,50 €	17,00 €
1201-1500	21,00 €	14,00 €	11,50 €	1201-1500	34,00 €	20,50 €	18,00 €
+ 1501	23,00 €	15,00 €	12,50 €	+ 1501	36,00 €	21,50 €	19,00 €

Habitants des communes partenaires*

La tarification correspond aux tarifs des communes extérieures moins la participation financière des communes ayant une convention avec Gillonnay dites « communes partenaires ».

* Renseignez-vous auprès du service périscolaire

Fratries

Une réduction de 5%, hors frais de repas, sera appliquée à chaque enfant.

Facturation

La facturation, établie chaque fin de mois, est transmise via le portail famille. Le règlement est à effectuer auprès du Trésor Public, avant la fin du mois suivant, par prélèvement automatique de préférence ou chèque, espèce, virement, CESU.

CONTACT

Accueil Périscolaire

Place de la Mairie 38260 GILLONNAY

Tel : 04 74 20 31 03
periscolaire@gillonnay.fr

© Commune de Gillonnay - 09/2022

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique.

Ressources : freepik.com, vecteezy.com



Commune de
Gillonnay

2024-2025



**Accueil
du mercredi**

- ✦ Pour tous les enfants de 3 à 12 ans
- ✦ Tous les mercredis *hors vacances scolaires*
- ✦ De 8h à 18h
- ✦ Inscription journée ou demi-journée
- ✦ Restauration le midi



ACADÉMIE
DE GRENOBLE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET
DE L'ISÈRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service départemental
jeunesse, engagement
et sports



Informations détaillées

Voir le document «[Reglement perisco 2024-2025.pdf](#)»
disponible sur le site www.gillonnay.fr rubrique services périscolaires